

QUÉBEC.

Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. L'âge d'admission aux écoles est de 5 à 16 ans. Les écoles sont maintenues au moyen, en partie, de cotisations municipales, et en partie de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux.

Le tableau suivant indique le nombre des établissements d'éducation de tous rangs dans la province.

ETABLISSEMENTS D'EDUCATION DANS QUÉBEC, 1898-99.

ÉTABLISSEMENTS.	Sous la gestion de commissaires.	Établissements.			Totaux.
		Libres.	Elémentaires.	Supérieurs.	
<i>Ecoles catholiques romaines.</i>					
Ecoles élémentaires	4,203	53	4,256	...	4,256
Ecoles modèles	347	140	...	487	487
Académies	35	96	...	131	131
Ecoles normales	2	...	2	2
Collèges classiques	19	...	19	19
Universités	2	...	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles	3	...	3	3
Total	4,585	315	4,256	644	4,900
<i>Ecoles protestantes.</i>					
Ecoles élémentaires	885	6	891	...	891
Ecoles modèles	52	52	52
Académies	29	29	29
Ecoles normales	1	...	1	1
Collèges affiliés aux universités	3	...	3	3
Universités	2	...	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles	1	...	1	1
Total	966	13	891	88	979
Ecoles annexées aux écoles normales	5	...	5	5
Ecoles des arts et manufactures	7	...	7	7
Ecoles d'agriculture et d'industrie laitière	4	...	4	4
Grand total des écoles	5,551	344	5,147	748	5,895